



Non respect des obligations du bailleur

Par **chloo**, le **08/03/2023** à **15:32**

Bonjour

Je dispose d'une place de parking qui est stipulée dans mon contrat de location. Ce contrat dit aussi que le bailleur doit assurer un usage paisible du logement (incluant donc le parking).

Cela fait plusieurs fois qu'il y a eu des effractions ces derniers mois, l'agence en a été informée et a changé la clé de la porte du parking, mais pas la serrure. Donc en réalité il ne s'est rien passé de nouveau mais les effractions continuent et nous continuons d'en informer l'agence qui ne nous répond plus maintenant.

Comment trouver une solution?????

Par **youris**, le **30/03/2023** à **20:37**

bonjour,

avez-vous déposé des plaintes pour ces effractions ?

salutations

Par **janus2fr**, le **31/03/2023** à **07:31**

[quote]

Cela fait plusieurs fois qu'il y a eu des effractions ces derniers mois, l'agence en a été informée et a changé la clé de la porte du parking, mais pas la serrure.

[/quote]

Bonjour,

C'est incompréhensible...

Pourquoi changer une clé et pas la serrure ???

Par **Cousinnestor**, le **31/03/2023** à **07:58**

Hello !

Chloo faut-il comprendre que les dégradations (de véhicules ?) sont perpétrées sans effraction du portail d'accès au parking ? Ce qui peut vouloir dire que leur auteur(s) ne vient pas forcément de l'extérieur de la copropriété. En tout cas oui ce remplacement de la clé (une seule pour plusieurs utilisateurs ?) mais pas de la serrure sous-entend que la serrure était intacte suite aux effractions mais pas la clé. Comme si l'auteur des dégradations avait pu abîmer la clé dont il ne disposait pas a priori ? La situation relatée est incompréhensible.

A+

Par **yapasdequoi**, le **31/03/2023** à **15:27**

Bonjour,

Il faut porter plainte pour les dégradations à votre véhicule et les déclarer à votre assurance. La garantie "vandalisme" sera probablement appliquée.

Comment peut-on changer la clé sans changer la serrure ? C'est incompréhensible. Et si des clés se baladent dans la nature suite aux multiples occupants, les visites vont continuer.

Pour la sécurisation du parking collectif, il n'y a pas de miracle.

C'est la rivalité entre les résidences voisines : si tout le quartier est équipé de vidéosurveillance par exemple et pas le vôtre, ça va continuer. Vous pouvez faire des suggestions au bailleur, mais il n'a pas d'obligation.